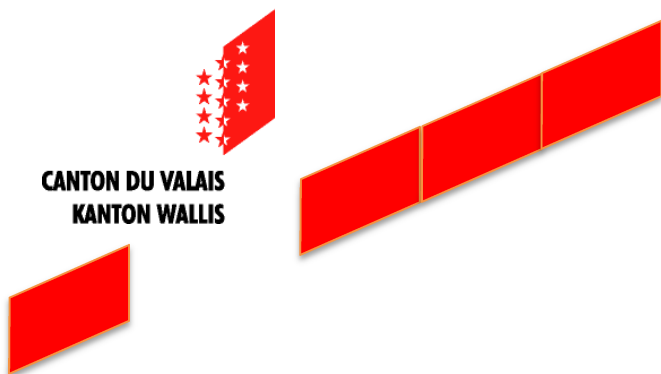




# RENTRÉE SCOLAIRE 2016 – 2017

SÉANCE D'INFORMATION AUX DIRECTIONS D'ÉCOLES

# SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

## 1. LEHRPLAN 21

Im Oktober 2014 gab die D-EDK den Kantonen die Vorlage des Lehrplans 21 zur Einführung frei. Das Departement entschied im September 2015, die Einführung des Lehrplans im deutschsprachigen Kantonsteil breit abzustützen mit Einbezug der Kommissionen nach Fächern und Bereichen, in denen das Schulinspektorat, die Schuldirektionen, die Fachberatungen und die Lehrerverbände vertreten sind. Die Kommissionen wurden beauftragt, die Umsetzung des Lehrplans auf ihre Fächer und Fachbereiche hin zu überprüfen und der Dienststelle für Unterrichtswesen Vorschläge zur Umsetzung zu machen. Die Berichte liegen inzwischen vor. Sie werden im Herbst 2016 von der zuständigen Dienststelle näher geprüft. Anschliessend wird pro Fach/Fachbereich und pro Schuljahr eine Übersicht mit **Wissen – Kompetenz – Lehrmittel/Lehrmaterialien** erstellt.

## 2. ENSEIGNEMENT SPECIALISE

### Transition à l'OES

La procédure de nomination du/de la nouveau/elle Chef-fe de l'Office de l'enseignement spécialisé est en cours. Les conseillers pédagogiques traiteront les diverses situations selon les modalités usuelles. De plus, le Service de l'enseignement a pris, à l'interne, les dispositions nécessaires garantissant le bon fonctionnement de l'OES. Toute demande particulière en lien avec l'enseignement spécialisé peut être adressée à [SE-OES@admin.vs.ch](mailto:SE-OES@admin.vs.ch) et au 027/606.40.90.

### Nouvelle conseillère pédagogique à l'OES

Le Conseil d'Etat a nommé **Mme Sabine Mabillard-Fazzari** en qualité de nouvelle conseillère pédagogique de l'Office de l'enseignement spécialisé, dès la rentrée 2016-17. Mme Mabillard-Fazzari, enseignante spécialisée de formation, est au bénéfice d'une grande expérience, tant au niveau primaire que du secondaire I. Elle reprend les arrondissements II et III suite au départ à la retraite de Mme Sonja Pillet.

### Guichet unique et coordination des mesures de pédagogie spécialisée

L'entrée 2016-2017 voit un changement important dans la gestion du domaine de la pédagogie spécialisée, répondant aux principes de simplification, de clarification, de proximité et de coordination.

- L'ensemble des demandes de doubles mesures, de logopédie, de psychomotricité, de soutien psychologique ou de mesures renforcées d'enseignement spécialisé sont déposées **par les enseignants titulaires auprès de la direction d'école (principe du guichet unique)**.
- Pour **l'analyse des demandes** et la coordination des mesures, la direction d'école convoque, à intervalles réguliers, **une séance pluridisciplinaire** réunissant les répondants du CDTEA et un ou des enseignants spécialisés (**principe de coordination**).
- Faisant suite à l'introduction du concept cantonal de pédagogie spécialisée, l'ensemble du domaine de la logopédie pour les enfants et jeunes de 0 à 20 ans est cantonalisé. Les logopédistes dispenseront leurs thérapies dans un établissement de la région scolaire (**principe de proximité**).

Pour faciliter leur administration, les demandes sont déposées par les enseignants titulaires via ISM : *gestion des élèves > mesures particulières*. Un document récapitulatif de l'OES est distribué par le biais des directions d'écoles.

### **Secondaire I : gestion des situations à risque dans la transition**

Après une phase pilote conduite avec succès auprès de 4 établissements du CO, le Service de l'enseignement, par son Office de l'enseignement spécialisé, généralise au Valais romand une procédure d'analyse des situations de jeunes à risque dans la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II général et professionnel.

Elle s'adresse aux jeunes de tous niveaux, présentant un risque conséquent (ex. problématique psychique) pour rejoindre une voie de formation du secondaire II.

La procédure consiste en un signalement par le titulaire, puis en une analyse (1 x par année en janvier) par une équipe composée de la direction d'école, du conseiller OSP, d'un collaborateur de l'Office AI, du responsable CDTEA et du conseiller pédagogique de l'OES. A la suite de cette séance, avec l'accord des parents, le responsable du suivi de chacune des situations est désigné.

La procédure est complémentaire à toute la stratégie en matière d'orientation professionnelle.

Pour le Haut-Valais, l'introduction est prévue en août 2017.

## **3. Beurteilung Französischunterricht in der Orientierungsschule (deutschsprachige Schulen) – Neues Notenberechnungsmodell**

Die ehemalige Aufteilung in die vier Teilbereiche Hörverstehen, Leseverstehen, Schreiben und Sprechen zu je 25% entspricht nicht mehr den aktuellen Bedürfnissen des Fremdsprachenunterrichts. Begründung: In der OS wird die Produktion viel stärker thematisiert und gefördert als in der Primarschule mit Mille feuilles. Nach altem Muster würden die rezeptiven Fähigkeiten (Hören und Lesen) mit 50 % viel zu stark gewichtet werden. Auf der OS Stufe liegt der Fokus vor allem auf der Produktion (Sprechen und Schreiben).

Auch müssen die Schüler von heute in Alltagssituationen selten nur noch über den Audiokanal/ Hörkanal verstehen können. Dies kommt eigentlich nur noch beim Radio Hören und evtl. Lautsprecherdurchsagen vor. Fast immer wird das Hören durch den visuellen Kanal ergänzt (Mimik, Gestik, Bilder, Symbole, Text...). Als neues Modell zur Berechnung der Noten gilt:

1. *écouter/lire/comprendre*
2. *parler (monologue et dialogue)*
3. *écrire (vocabulaire/dictée/grammaire/rédaction)*

## **4. Neues Lehrmittel « New World 4 » in der 10 OS**

Ab dem Schuljahr 2016-2017 wird in der 10 OS mit dem neuen Lehrmittel „New World 4“ vom Klett Verlag gearbeitet. Der neue und verbindliche Stoffplan ist dem Inhalt und der Lektionentafel entsprechend neu angepasst worden und auf educanet2 aufgeschaltet.

## 5. Einführung « Schweizer Basisschrift » in 3H / 4 H

Die Schüler der Stufen 3H und 4H lernen ab dem Schuljahr 2016-2017 neu die Schweizer Basisschrift. Der Leitfaden zur Beurteilung dieser Schriftart sowie Hilfsmittel hierfür sind auf [educanet2](http://educanet2) zu finden. Die betroffenen Lehrpersonen werden in den Weiterbildungen im November 2016 diesbezüglich noch mehr Informationen und Unterstützungsmaterialien erhalten.

## 6. PASSEPARTOUT

Im Schuljahr 2015-16 wurden die neuen Lehr- und Lernmaterialien für Französisch und Englisch auf der Orientierungsstufe eingeführt. Das neue Englischlehrmittel New World wurde von den Fachlehrpersonen positiv aufgenommen.

Aufgrund von kritischen Rückmeldungen zum Lehrmittel *Mille feuilles* und *Clin d'oeil* beauftragte die Dienststelle für Unterrichtswesen die Fachberaterinnen für Französisch, Verbindlichkeiten, die vor allem den Wortschatzaufbau, die Grammatik und den schriftlichen Bereich betreffen, in einem Leitfaden festzuhalten, welcher den Lehrpersonen ab Schuljahr 2016-2017 zur Verfügung steht.

Frau Rosemarie Truffer-Senggen, Fachberaterin Französisch PS, wird ihre erarbeitete Broschüre an drei Veranstaltungen präsentieren:

- Montag, 22. August 2016 in Brig, OS Schulhaus Brig-Süd; Schulkreis Schulinspektor Peter Roten
- Dienstag, 23. August 2016 in Naters, OS Schulhaus Bammatta Naters; Schulkreis Schulinspektorin Sandra Hischier
- Donnerstag, 25. August in Visp, OS Schulhaus Sand Visp; Schulinspektor Urs Stoffel

Die Anlässe finden jeweils von 18.00 – 19.30 Uhr statt und sind für die Lehrpersonen, die mit diesem Lehrmittel arbeiten, obligatorisch.

Auch der Schulverlag und die Gesamtprojektleitung Passepartout liessen zusätzliche Materialien erarbeiten, die den Lehrpersonen die Arbeit mit den neuen Lehr- und Lernmaterialien erleichtern sollen. Diese Unterlagen sind noch nicht alle für das Schuljahr 2016-2017 bereit.

## 7. SENSO 5

Im Schuljahr 2015/16 wurde das Gesundheitsprogramm Senso5 in den deutschsprachigen Schulen des Kantons im Zyklus 1 eingeführt. Ab dem kommenden Schuljahr wird das Projekt schrittweise in den Klassen 5H-8H umgesetzt.

In den Monaten April und Mai 2016 wurde die Ernährungserziehung einer ersten Evaluation unterzogen, an der sich die Lehrpersonen des Zyklus 1 beteiligten. Bis zu Beginn des neuen Schuljahres liegt der Schlussbericht vor, so dass allfällige Optimierungen rechtzeitig vorgenommen werden können.

## 8. RELIGIONS-/BIBELUNTERRICHT (deutschsprachige Schulen)

Für die **Stufen 1H-2H** wird auf der Basis der Stundentafel bezüglich **konfessionellem Unterricht** eine Inventarisierung in den deutschsprachigen Schulen durch die Koordinatorin für den konfessionellen Religionsunterricht vorgenommen, um zu erfahren, was bereits an religiösen Inhalten unterrichtet

wird. Diese Auslegeordnung wird aufzeigen, ob ab Schuljahr 2017-2018 neue Bereiche verbindlich gesetzt werden müssen.

## 9. VERTIKALITÄT SEK I – SEK II (deutschsprachige Schulen)

Die gut funktionierende Einrichtung „Vertikalität Sek I – Sek II“ ist sowohl informativ als auch als Anstoss- und Ideengeberin wertvoll. Erkenntnisse aus Symposien, Foren, Vorträgen können hier komplementär einfließen und für gute Taten bestärken. Das Schulinspektorat mit der Fachberatung ist gut unterwegs für die Aufnahme von Rückmeldungen der Sekundarstufe II, das Bewirtschaften dieser Echos und für das Aufdatieren der jeweiligen Fachschaften der Sek II. So wird am Beispiel Mathematik - aufgrund der Rückmeldung durch die OMS - durch das Schulinspektorat gemeinsam mit der Direktion der OMS und der Fachschaft Mathematik die Situation analysiert. Motto: Auffallendes melden – Neue „Produkte“ zustellen.

Am 9. November 2016 wird eine Informations- und Austauschveranstaltung für den Handwerkerverband, die Ausbildungsverantwortlichen Oberwalliser Grossbetriebe Lonza, Lauber IWISA, Bosch usw., die Fachlehrpersonen der Berufsfachschule Oberwallis BFO mit Einbezug des Schulinspektorats und der Fachberatung stattfinden.

## 10. NOMINATIONS

Der Staatsrat hat an der Sitzung vom 22. Juni 2016 **Herrn Philippe Mathieu zum kantonalen Schulinspektor** ernannt. Der ehemalige Schuldirektor der Schulen Mittel- und Obergoms tritt die Nachfolge von Herrn René Salzmann an, welcher Ende September 2016 in den wohlverdienten Ruhestand tritt.

## 11. HAUTE ECOLE PEDAGOGIQUE (HEP-VS)

### Accréditation institutionnelle

Depuis bientôt 2 ans, avec l'entrée en force au début 2015 de la Loi sur les Hautes Ecoles (LEHE), les hautes écoles de Suisse se préparent activement à l'accréditation institutionnelle. La HEP-VS est la seule école en mains totalement valaisannes qui peut prétendre entrer dans ce cercle restreint, si important pour la qualité de la formation et la mobilité des diplômes. L'accréditation présuppose une sorte de porte d'entrée formée par des bases légales adaptées. Les travaux de préparation législative en interne du DFS vont donc commencer sous peu afin de correspondre à un objectif stratégique du Gouvernement pour 2017 : celui de disposer des conditions-cadres pour que la HEP-VS puisse se présenter à l'accréditation et l'obtenir le plus vite possible. Afin d'accompagner le processus, le DFS envisage de joindre les efforts du Valais à ceux de cantons similaires, tels Fribourg et l'espace BEJUNE, afin de renforcer la qualité des dossiers confrontés à des exigences très élevées que le Valais ne veut pas remplir en devant sacrifier ses spécificités.

### 3ème année du bachelor

La pénurie de remplaçants qualifiés, en particulier au primaire, est connue. Pour trouver une solution durable et qualitative, la HEP-VS soutenue par le SE travaille à la mise en place d'une évolution de la 3ème année de la formation pour le bachelor primaire. L'idée est de séquencer différemment l'alternance entre les parties pratiques dans les classes valaisannes et les parties en institution afin

de permettre aux étudiants de la dernière année d'être plus, et mieux, à disposition des directions d'écoles. Cette transformation nécessite des modifications au niveau structurel et juridique. Un travail avec les partenaires sera lancé avec l'objectif de préparer cette nouvelle organisation pour la rentrée 2017, selon le modèle qui a fait ses preuves depuis 2 ans dans l'espace BEJUNE. Dans l'intervalle, un régime transitoire avec des étudiants déjà à disposition devrait permettre d'apporter une partie de la solution pour les remplacements.

### **Prestations complémentaires en enseignement ordinaire**

De plus en plus de candidats hors du vivier traditionnel des enseignants s'intéressent à des reconversions professionnelles qui les conduisent, par exemple, à des formations telles que celles de PIRACEF (programme intercantonal romand pour les activités créatrices ou l'économie familiale). Les exigences en termes de prestations complémentaires en enseignement ordinaire (PCEO) pour acquérir au mieux le métier d'enseignant ont donc dû être augmentées, ce qui motive le Département à anticiper à l'automne les phases d'inscription pour le programme préparatoire aux formations de l'enseignement spécialisé et de PIRACEF.

### **Animation pédagogique**

La conduite de l'animation pédagogique a fait l'objet d'une adaptation afin que cette dernière soit plus présente sur le terrain. Dorénavant, ce seront les inspecteur-trice-s en charge d'une commission de branches qui coordonneront les engagements des animateur-trice-s dans les classes. Un groupe de pilotage composé de représentants de la HEP et du Service de l'enseignement en assumera la conduite.

## **12. PROCESSUS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

A partir de l'année scolaire 2016/17, le processus de recrutement du personnel enseignant sera identique à celui du reste du personnel de la fonction publique valaisanne. Les procédures de présélection, de sélection, de désignation et d'engagement des candidats seront ainsi harmonisées au sein de toutes les écoles publiques de notre canton.

L'attention des directions est attirée sur le fait que la Loi sur les incompatibilités du 11 février 1998 (RS/VS 160.5) s'applique non seulement au personnel enseignant des écoles cantonales, mais aussi au personnel enseignant de la scolarité obligatoire dans la mesure où ils sont des employés d'Etat depuis le 1er septembre 2012.

L'article 12 de cette loi traite des incompatibilités tenant à la parenté de la manière suivante :

« <sup>1</sup> Les conjoints, les parents en ligne directe et collatérale jusqu'au troisième degré, les alliés en ligne directe et collatérale jusqu'au deuxième degré ne peuvent pas être simultanément membres du Conseil d'Etat ou d'un même tribunal.

<sup>2</sup> Ils ne peuvent pas non plus occuper en même temps des fonctions administratives ou judiciaires dont l'une est immédiatement subordonnée à l'autre. »

Dès lors, puisque les enseignants de la scolarité obligatoire sont engagés « sur désignation de l'autorité communale ou intercommunale » (art. 13 al. 1 LPE), les directions auxquelles les autorités communales, respectivement intercommunales, auraient délégué cette tâche ne peuvent désigner des membres de leur famille ou de leur belle-famille avec lesquels ils ont des liens de parenté mentionnés dans l'article précité.

### 13. ISM

A partir de l'année scolaire 2016/17 : tous les enseignants, tous les remplaçants et tous les élèves rattachés au Service de l'enseignement figureront sur ISM. Les états nominatifs du personnel enseignant du Secondaire 2 et du Haut-Valais seront eux aussi remplis sur ISM.

Les remplacements seront gérés de façon électronique dans ISM. La recherche de remplaçants sera facilitée pour les directions d'écoles et les aspects administratifs seront simplifiés pour chaque intervenant.

Afin de sécuriser l'accès à la plateforme ISM, un niveau d'authentification supplémentaire a été mis en place et sera à appliquer dès le début de la présente année scolaire.

Un module statistique a été développé et sera à la disposition des directions d'écoles et de l'inspectorat d'ici la fin octobre.

### 14. MESURES D'ECONOMIES ETS1 / ETS2

Les mesures ETS1 sont maintenues sur l'année scolaire 2016/17.

Les mesures ETS2 ne touchent pas l'année scolaire 2016/17.

### 15. LYCEES-COLLEGES CANTONAUX

Ayant obtenu une année de congé sabbatique, le Recteur du Lycée-Collège des Creusets, à Sion, M. Benjamin Roduit, sera remplacé par M. Christian Wicky, actuellement prorecteur de cet établissement.

Le Lycée-Collège cantonal Spiritus Sanctus de Brig, en collaboration avec le Service de l'enseignement et le Service de la formation professionnelle, étudie actuellement une modification en profondeur de sa structure pour sportifs et artistes. D'École des métiers du commerce avec possibilité de terminer par une maturité gymnasiale, cette filière pourrait principalement devenir une filière gymnasiale avec possibilité de terminer son cursus par une maturité professionnelle commerciale. Ce projet sera affiné au cours de la prochaine année scolaire.

Dès la rentrée scolaire, et pour la première fois dans notre canton, une cinquantaine de candidats à l'examen complémentaire destiné aux porteurs d'une maturité professionnelle (passerelle Dubs) commenceront leur cursus d'une année dans deux classes, une au Lycée-Collège de l'Abbaye à St-Maurice et l'autre au Lycée-Collège Spiritus Sanctus à Brigue. Pour rappel, cette filière permet aux porteurs d'une maturité professionnelle d'accéder aux universités et à l'École polytechnique fédérale sans passer par l'obtention d'une maturité gymnasiale.

### 16. ECOLES DE CULTURE GENERALE ET PREPROFESSIONNELLE

En juin 2016, les premiers candidats à la maturité spécialisée orientation arts de la scène – théâtre ont obtenu leur certificat à l'Ecole de culture générale (ECG) de Martigny.

Ainsi, les Ecoles de culture générale conduisent actuellement aux maturités spécialisées dans les orientations suivantes : santé, social, pédagogie, arts de la scène – théâtre et arts visuels. Certaines

de ces filières sont en cours de demande de reconnaissance auprès de la Commission ad hoc de la CDIP et le cursus « pédagogie » doit être revu en profondeur.

Un projet est actuellement à l'étude pour intégrer la filière arts de la scène, arts du cirque, danse et musique. Cette filière serait destinée à des étudiants particulièrement doués dans ces domaines (profil SAF).

Les Ecoles préprofessionnelles (EPP) ont continué à bien jouer leur rôle d'année de transition. Avant la clôture, plus du 80% des élèves avaient trouvé une solution pour la continuation de leur formation (place d'apprentissage en particulier). Pour la prochaine année scolaire, il semblerait que les effectifs marquent une légère hausse. Peut-être est-ce dû à la conjoncture économique ou à une inadéquation partielle entre les aspirations des jeunes et au type de places d'apprentissage offertes par le marché du travail.

## 17. Promotion des collèges

Une nouvelle brochure « Promotion de la formation gymnasiale » destinée aux élèves des CO, des parents et du « tout public » sera publiée.

La deuxième édition du support « Portfolio du choix professionnel » a été élaborée. Outre certaines mises à jour, ce document intègre des informations complémentaires et plus ciblées concernant la formation gymnasiale.

Les sites internet des collèges ont été valorisés.

## 18. Relations avec l'EPFL

Les stages à l'EPFL pour les enseignants des collèges valaisans concernés par les branches MINT se poursuivent. Les enseignements de ces stages seront communiqués aux enseignants concernés, via la HEP et les cours de formation continue. Par exemple, dans le domaine de l'informatique et en collaboration avec la HEP, un cours présentant la démarche qui permet de développer des activités pédagogiques « prêtes à l'emploi » avec le robot Thymio II pour les enseignant(e)s des cycles 1 et 2 sera mis sur pied.

Une convention de collaboration avec l'EPFL a été signée.

Des journées thématiques intitulées « Destination Innovation » seront organisées dans les collèges.

## 19. Relations ETH, Zürich

Des stages seront proposés aux enseignants sur les mêmes principes que ceux initiés pour l'EPFL.

## 20. Ecole-Economie

Une première édition d'un concours à l'attention de toutes les classes concernées par la démarche « Apprendre à Entreprendre » (AàE) sera organisée. Ce prix vise à valoriser les entreprises créées durant l'année scolaire par les étudiants et les apprentis valaisans.

## 21. Consultation sociale pour les enseignants de la scolarité obligatoire du Valais francophone

Un bureau d'écoute, d'accompagnement, de ressources et de relations humaines est mis en place.

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| But                  | La mission de la consultation sociale est de contribuer à résoudre les difficultés d'ordre psychologique et/ou social que rencontrent les membres du corps enseignant et qui ont une incidence sur l'activité professionnelle et/ou le milieu du travail.<br>Elle vise à créer une situation favorable à la santé physique, psychique et émotionnelle de l'enseignant-e. Elle est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne au travail. |
| Mandataire           | Atouts Entreprise<br>Madame Danielle Pahud<br>Consultante<br>Chemin des Carrières 21<br>1870 Monthey                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Lieu de consultation | Monthey (ou autre lieu selon entente)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Confidentialité      | La confidentialité est garantie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Honoraires           | Le Département prend à sa charge 3 séances par personne.<br>Les consultations suivantes sont à la charge des bénéficiaires de la prestation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Contact              | Courriel : danielle.pahud@atouts.ch<br>Téléphone : 078 606 53 00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## 22. EVALUATION

L'Ordonnance relative à l'évaluation du travail des élèves à l'école obligatoire du 17 juin 2015 fait l'objet d'un suivi du Service de l'enseignement.

Les examens cantonaux de 6H et 9CO sont supprimés.

## 23. MOYENS D'ENSEIGNEMENT

La prochaine année scolaire sera riche en renouvellement de moyens d'enseignement, en particulier en sciences humaines et sociales et sciences de la nature.

### Cycle 1

Des cahiers d'écriture complémentaires sont proposés en 3H et 4H.

### Cycle 2

De nouvelles collections romandes sont implémentées en 7H et 8H dans les disciplines de géographie et d'histoire.

Les fichiers provisoires de sciences de la nature proposés il y a deux années ont fait l'objet d'une adaptation graphique et d'aménagements définitifs prenant en considération les retours du terrain.

Le renouvellement des collections de langues se poursuit selon la planification avec l'arrivée de Junior 7 (langue 2) en 7H.

Des fichiers « Champion-championne en dictées – éditions à la carte – 2006 » peuvent être commandés auprès de la CECAME.

### **Cycle 3**

Tout comme au cycle 2, la géographie et l'histoire voient leurs supports renouvelés. Il s'agit d'éditions probatoires qui feront encore l'objet d'adaptations.

En sciences de la nature, un espace numérique de travail sera à la disposition des enseignants. Les élèves recevront des fiches d'activités et un aide-mémoire.

Le renouvellement des moyens de L3 (English in Mind 10<sup>e</sup>) sera réalisé en 10CO.

Le site Internet [www.plandetudes.ch](http://www.plandetudes.ch) permet d'accéder aux moyens romands sous un format numérique.

## **24. Le Petit Prince**

Les enseignant-e-s de 8H seront invités à aborder « Le Petit Prince » sous la forme d'une lecture suivie. Une séquence pédagogique, élaborée par des enseignant-e-s de l'école primaire, en collaboration avec l'animation et sous la conduite du Service de l'enseignement, sera adressée aux titulaires concernés. Ces documents sont aussi disponibles à l'adresse <http://animation.hepvs.ch/francais/>. Les établissements peuvent commander le livre de Saint-Exupéry (SAP 3719 – Editions Junior Gallimard – 8fr 50) auprès de la Centrale cantonale des moyens d'enseignement.

Le Département exemplifie ainsi la manière dont il entend mettre en œuvre la cinquième thèse sur l'école, celle qui tend à encourager la lecture d'œuvres littéraires.

## **25. Médiation scolaire primaire**

Les premiers médiateurs scolaires primaires vont entrer en fonction. Il s'agit de 23 enseignants dans le Valais romand et de 17 dans le Haut-Valais.

Leurs interventions seront principalement dévolues aux élèves des classes de 5H à 8H.

Une 2<sup>e</sup> volée de formation débutera dans le Valais romand dès cet automne.

Un cahier des charges définissant la fonction et les missions principales de l'enseignant en charge de la médiation scolaire dans les écoles primaires a été élaboré par le Service de l'enseignement, en collaboration avec le Service cantonal de la jeunesse.

## **26. Brochure Relation Famille-École**

La qualité de la relation entre la famille et l'école représente un des facteurs premiers de la réussite de la formation de notre jeunesse. Dans cette perspective, le Département a actualisé la brochure « Relation Famille-École » éditée en 2006 en collaboration avec les Associations pédagogiques (SPVal et AVECO) et la Fédération des parents d'élèves du Valais romand (FRAPEV).

Des exemplaires peuvent être commandés à la Centrale cantonale des moyens d'enseignement (CECAME). Une forme informatisée est également disponible à l'adresse

<https://www.vs.ch/web/se/ecole-famille>. Elle sera prochainement traduite en plusieurs langues et enrichie par des compléments spécifiques aux personnes issues de la migration.

## 27. Centre ICT

### **Protection des données**

Le Préposé à la protection des données du canton du Valais prépare un questionnaire à destination des directions d'écoles. Il publiera ensuite un livre et des modèles de documents pour le printemps 2017.

### **Locaux du centre ICT VS**

Le centre ICT VS va très prochainement emménager dans ses locaux. Le pôle « ressources et usages pédagogiques » s'est renforcé avec la nomination d'un nouveau responsable en la personne de M. Dominique Aymon et de 4 collaborateurs.

### **Charte Internet**

Un modèle de documents pour l'école obligatoire et pour le Secondaire II a été mis à jour. Il sera disponible sur [educanet2](http://educanet2.ch).

### **Enquête**

Le centre ICT VS prépare une enquête pour l'école obligatoire et le sec II afin d'établir le matériel nécessaire aux pratiques liées à l'intégration des MITIC et en vue d'améliorer le pilotage des ICT: équipement, formation,...

### **Information**

Nous préparerons un courrier à l'attention de toutes les directions de l'école obligatoire qui permettra de présenter le centre ICT VS et ses prestations.

## 28. Statistiques

### Ecole obligatoire et écoles du secondaire II général - Comparatif 2015/2016 et 2016/2017

| Niveaux d'enseignement | Variations des postes |              |               | Variations d'élèves<br>(selon effectifs prévisibles) |              |              | Elèves<br>2016/17<br>(prévisibles) |
|------------------------|-----------------------|--------------|---------------|------------------------------------------------------|--------------|--------------|------------------------------------|
|                        | VS<br>romand          | Haut VS      | <u>Total</u>  | VS<br>romand                                         | Haut VS      | <u>Total</u> |                                    |
| Primaire               | + 6.7                 | + 0.3        | <b>+ 7</b>    | + 209                                                | + 299        | <b>+ 508</b> | 26'383                             |
| CO                     | - 14.7                | - 5.7        | <b>- 20.4</b> | - 72                                                 | - 119        | <b>- 191</b> | 9'312                              |
| Sec II Collège         | + 0.9                 | + 2.6        | <b>+ 3.4</b>  | + 271                                                | + 15         | <b>+ 286</b> | 4'298                              |
| Sec II ECG-EPP*        | + 3.9                 | - 0.7        | <b>+ 3.2</b>  | + 32                                                 | - 7          | <b>+ 25</b>  | 1'993                              |
| <b>Total</b>           | <b>- 3.3</b>          | <b>- 3.5</b> | <b>- 6.8</b>  | <b>+ 440</b>                                         | <b>+ 188</b> | <b>+ 628</b> | <b>41'986</b>                      |

\* Pour la filière SAF de l'ECCG de Martigny, les périodes SAF sont comptabilisées au SE (jusqu'en 2015 au SFOP) et sont déjà intégrées au tableau ci-dessus. La reprise de cette filière représente une augmentation de 6.9 postes.

La HSK de Brig est transférée du SFOP au Se selon une décision du Chef du DFS. Ce transfert est effectif dès le budget 2017 et représente une augmentation de 10.5 EPT qui n'est pas intégrée dans le tableau ci-dessus.

### Effectifs d'entrée à la HEP à l'automne 2016

| Filières      | Nouveaux   | Filles     | Garçons   | Brig | St-Maurice | Total 2016 | Total 2015 | Différence |
|---------------|------------|------------|-----------|------|------------|------------|------------|------------|
| Primaire      | 100        | 85         | 15        | 24   | 76         | 309        | 307        | 2          |
| Sec 1         | 14         | 8          | 6         |      |            | 48         | 60         | -12        |
| Sec 2         | 26         | 16         | 10        |      |            | 45         | 32         | 13         |
| Sec 1-2       | 30         | 18         | 12        |      |            | 77         | 77         | 0          |
| Ens. Spéc.    | 0*         |            |           |      |            | 36         | 37         | -1         |
| PIRACEF       | 9          | 7          | 2         |      |            | 29         | 27         | 2          |
| <b>GLOBAL</b> | <b>179</b> | <b>134</b> | <b>45</b> |      |            | <b>544</b> | <b>540</b> | <b>4</b>   |

\* Cette formation débute une année sur trois.